SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit : mélange

Nom du produit : Multi-Finition

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Destiné au grand public

Catégorie d'utilisation principale : Usage grand public, Usage commercial

Utilisation de la substance/du mélange Fonction : Putz

ou catégorie d'utilisation : Matériaux de construction à base de plâtre

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant

Knauf Gypsum KG
À la gare 7

97346 Iphofen - Allemagne
T +49 932331-0 - F +49 932331-277

zentrale@knauf.de - www.knauf.de

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :

sds-info@knauf.de

fournisseur

Knauf AG

Kägenstrasse 17
4153 Reinach - Suisse

T +41 (58) 775 88 00 - F +41 (58) 775 88 01

Info@knauf.ch

Informations techniques

Service d'information technique pour le plâtre et la façade

T +49 (0)9001/31-2000 (voir section 16)

knauf-direkt@knauf.de

1.4. Numéro d'urgence

Atterrir	Organisation/Entreprise	Adresse	Numéro d'urgence	note
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zurich	145	(depuis l'étranger : +41 44 251 51 51) Informations : +41 44 251 66 66

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritant pour la peau 2 H315

Barrage oculaire. 1 H318

Texte intégral des classes de danger et des mentions de danger : voir chapitre 16

Effets physico-chimiques nocifs et effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Étiquetage supplémentaire Classification(s) supplémentaire(s) à indiquer

Pictogrammes de danger (CLP) :



SGH05

Signalwort (CLP) : Danger

Ingrédients dangereux : Hydroxyde de calcium

Machine Translated by Google

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Informations de sécurité (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P280 - Porter des gants de protection, des lunettes de protection et des vêtements de protection. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Rincer à l'eau. Retirez vos lentilles de contact si possible. Plus loin laver. P313 - Obtenir un avis médical. P362 - Enlever les vêtements contaminés.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Tissus

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de calcium	(N° CAS) 1305-62-0 (N° CE) 215-137-3 (REACH-Nr) 01-2119475151-45	< 3	Lésion oculaire 1, H318 Irritant pour la peau 2, H315 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures générales de premiers secours	:Retirer les vêtements contaminés. Lavez les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Premiers secours après inhalation	:Transférer la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle respire confortablement. Si vous ne vous sentez pas bien consulter un médecin.
Premiers secours après contact avec la peau	:Rincer la peau puis laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Demandez conseil/consultez un médecin.
Premiers secours après contact avec les yeux	:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Toutes les lentilles de contact que vous pourriez avoir retirer si possible. Continuer à rincer. Appelez immédiatement un médecin.
Premiers secours après ingestion	:Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Faites boire immédiatement beaucoup d'eau au patient. Conseils médicaux demander de l'aide médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation Symptômes/	:Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
effets après contact avec la peau Symptômes/	:Irritation.
effets après contact avec les yeux	: Lésions oculaires graves.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate ou de tout traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. agent extincteur

Agents extincteurs appropriés	: Le matériau est ininflammable. En cas d'incendie dans les environs, utiliser des agents extincteurs appropriés.
Agents extincteurs inappropriés	:Aucun moyen d'extinction inapproprié n'est connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Possibilité de dégagement de fumées toxiques.

Machine Translated by Google

5.3. Instructions aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne tentez pas d'utiliser ce produit sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales :Éviter la formation de poussière.

6.1.1. Personnel non formé aux situations d'urgence

Mesures d'urgence : Ventiler la zone contaminée. Évitez d'inhaler la poussière. Contact avec les yeux et Évitez la peau.

6.1.2. services d'urgence

équipement de protection : Ne tentez pas d'utiliser ce produit sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations : voir Section 8 « Contrôles de l'exposition/Protection individuelle ».

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Si le produit pénètre dans le réseau d'égouts ou Si la substance pénètre dans les eaux publiques, les autorités doivent en être informées.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Processus de nettoyage :Récupérer le produit mécaniquement. Eviter la formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la section 13.7.1. Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité. 8. Limitation et surveillance des Exposition/Équipement de protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du lieu de travail. Eviter la formation de poussière. Inhalation de Évitez la poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Personnel Portez un équipement de protection.

Mesures d'hygiène :Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumée. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions de stockage sûres, en tenant compte des éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé. Sur un Conserver dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)		
Suisse	Nom local	Hydroxyde de calcium / Calciumhydroxid
Suisse	MAK (mg/m³)	5 mg/m³ (i)
Suisse	note	Toxicité critique : OAW, peau, yeux ; Méthodes de mesure : NIOSH; Notations : SSC

8.2. Limiter et surveiller l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés :

Assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

Protection des mains :

gants de protection

Machine Translated by Google

Taper	Matériel	Pénétration	Épaisseur (mm)	pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR) 6 (>	480 minutes)			

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité hermétiques

Taper	utiliser	Marquages	Norme
Lunettes de sécurité hermétiques			EN 166

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection appropriés lorsque vous travaillez

Protection respiratoire :

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque anti-poussière	Type P2	Protection contre la poussière	EN 149



Limitation et surveillance de l'exposition environnementale :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État de la matière	: Solide
Regarder	:Poudre.
Couleur	: Blanc / Gris. Blanc / beige.
Odeur	:Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
valeur du pH	: 10 - 12 (OCDE 122)
Taux d'évaporation relatif (Butylacétate=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
point de congélation	: Aucune donnée disponible
point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Aucune donnée disponible
pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosion	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

Machine Translated by Google

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
DL50 orale Rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, rat, femelle, valeur expérimentale, voie orale)
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, lapin, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique)

Effets corrosifs/irritants sur la peau :Provoque une irritation cutanée.
Valeur du pH : 10 - 12 (OCDE 122)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :Provoque de graves lésions oculaires.
Valeur du pH : 10 - 12 (OCDE 122)

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles avec un seul Exposition : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles avec des Exposition : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1. toxicité

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
CL50 poisson 1	50,6 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, eau douce, valeur expérimentale, BPL)
CE50 Daphnie 1	49,1 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp. Essai d'immobilisation aiguë, 48 h, Daphnia magna, Système statique, eau douce, valeur expérimentale, BPL)
CE50 72h algues 1	184,57 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, eau douce, valeur expérimentale, BPL)

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable
THOD	Non applicable
DBO (% de ThSB)	Non applicable

Machine Translated by Google

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
Écologie - Sol	Adsorbé au sol.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Composants	
Hydroxyde de calcium (1305-62-0)	Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII. Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets indésirables

Informations Complémentaires :Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Procédés de traitement des déchets

Réglementations locales (déchets) :L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

Méthodes de traitement des déchets :Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des déchets de produits/emballages :Vider l'emballage avant élimination. Les emballages contaminés ne doivent pas être éliminés comme les déchets normaux sont traités.

Suisse - Code des déchets (VeVA) : 17 09 03 - [ak] Déchets de construction mixtes et autres déchets de construction contenant des substances dangereuses inclus;17 01 01 - Démolition de béton

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	VOIR	ADN	DÉBARRASSER
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classes de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Risques environnementaux				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Aucune information supplémentaire disponible				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport terrestre
Non applicable

- Transport maritime
Non applicable

- Transport aérien
Non applicable

- Transport par voie navigable intérieure
Non applicable

- Transport ferroviaire
Non applicable

Machine Translated by Google

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

ARTICLE 15 : Législation

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH

Ne contient aucune substance candidate REACH

Ne contient aucune substance répertoriée dans l'annexe XIV de REACH

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité remplace la version précédente datée du 27.01.2017. Les modifications suivantes ont été apportées :

Autres informations :Service d'information technique (voir point 1) :
Un appel vers Knauf Direkt coûte 0,39€/min. calculé. Les appelants qui n'ont pas de numéro de téléphone sont stockées dans la base de données d'adresses de Knauf Gips KG, par exemple constructeurs privés ou non clients, payez 1,69€/min. depuis le réseau fixe allemand, pour les appels mobiles selon le Opérateur de réseau et tarif.

Texte intégral des mentions H et EUH :	
Barrage oculaire. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irrit. cutanée 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité (FDS) Knauf UE (Annexe II de REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement en ce qui concerne les conditions de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne faut donc pas le considérer comme un Garantie pour toute caractéristique spécifique du produit.